

NOM DE L'ETABLISSEMENT : COLLEGE GEORGES-CHAUMETON

ADRESSE : 9bis avenue des Pyrénées
31240 L'UNION

N° D'IDENTIFICATION : 0311094W

Année scolaire : 2017-2018

n° de séance : 3

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 13 février 2018
de 17 h 50 à 19 h 55**

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du PV de la séance précédente
- Cartes laïcité
- Dotation générale
- Affaires financières
- Contrats et conventions
- Questions diverses

EMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du Mardi 13 Février 2018

FONCTION	TITULAIRES	Pr	Ex Ab	Remplacé(e) par	SIGNATURE
CHEF D'ETABLISSEMENT	ZABUKOVEC Annie	X			
PRINCIPAL ADJOINT	MOURGUES Erik	X			
GESTIONNAIRE	ARFI Patrick	X			
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	LARROQUE Catherine	X			
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :	- DEPARTEMENT VEZIAN Marie-Dominique	X			M. S. Dupic
	- COMMUNE MIRASSOU Jean-Jacques		X		
	TOULZE Florence		X		
	GODEAS Isabelle		X	Roux	
PERSONNALITES QUALIFIEES	BOURDEL Jean-Pierre	X			
	SOULA Manuel				
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	JEAN-MARIE Rachel	X			Juan
	PRIVAT Pierre	X			
	MARTY Olivier	X			
	BOUVAL-BERTIN Prisca	X			
	SCHWARTZ Jean-Christophe	X			
	GENDREU Aïcha	X			
	TOBAJAS Charles	X			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE	LACHURIE Nicole		X		
	BONNAY Martine	X			
	PEYROUZET Michel	X			
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES	GAVALDA Emmanuel	X			
	SALA Raphaël	X			
	PASTEL Jacky	X			
	SERRET-PERES Géraldine		X	Chareton viane	
	VERMOREL Elodie	X			
	BRETON Veronique DELRIEU		X	Stephane	
	FRINGS Céline		X		
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	PIGUEL Inès		X	Cavin carmille	
	PERES Aymeric	X			
	FOUJOLS Louis		X		
TOTAL DES MEMBRES	30				

1 - Le quorum étant atteint, 23 membres présents, Madame la Principale ouvre la séance à 17h50.

Avec l'accord des membres du Conseil, Monsieur Mourgues, assure le secrétariat de séance.

2 - Approbation de l'ordre du jour.

Question diverse : M. Mourgues et Madame Jean-Marie présenteront la plaquette SEGPA en vue de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Madame la Principale soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'assemblée

Votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

Madame Magnard arrive à 17h55. 24 présents.

3 - Approbation du procès verbal de la séance du 30 Novembre 2017.

Pas de remarques.

Votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve le procès verbal du 30 novembre 2017 à l'unanimité.

18h arrivée de M.Delrieu : 25 votants

4 – Cartes laïcité :

M. Martin, professeur d'EMC, accompagné de 2 élèves de 4è6 présente le projet qui a permis la réalisation d'un jeu de cartes sur la laïcité.

« Ce projet de jeu de cartes s'inscrit comme l'aboutissement d'une séance d'Enseignement Moral et Civique en classe de 4ème ayant pour fil conducteur la laïcité. Après avoir travaillé sur la notion de liberté, nous sommes arrivés avec les élèves à la difficulté suivante : comment concilier liberté individuelle (expression, opinion) et droits collectifs ? Les élèves se sont aperçus des tensions possibles. Nous avons donc présenté la laïcité comme un moyen de résoudre ces tensions.

Après avoir fait un point sur les enjeux liés à laïcité, son application dans le cadre scolaire, il m'a semblé important que les élèves se saisissent pleinement de cette notion, d'où l'idée de la fabrication du jeu. »

Dans un premier temps, le professeur leur a proposé les grandes familles de la laïcité. Ils ont à la maison fait des recherches pour compléter le tableau en essayant de donner un sens (à minima chronologique) à leur proposition. Puis en classe, ils ont fabriqué les cartes à partir d'informations collectées sur internet.

Une fois les cartes réalisées, le projet a été soutenu par Mme Zabukovec, principale du collège et de M. Arfi, intendant pour faire fabriquer les cartes.

Professeur et élèves sont très heureux de l'aboutissement de ce travail. Malgré ses nombreuses imperfections, il témoigne de l'implication d'un groupe d'élèves dans un projet où ils se sont sentis individuellement comptables d'une réussite nécessairement collective.

Madame Zabukovec et les membres du CA applaudissent et saluent ce travail collectif. Il s'inscrit dans le cadre des actions portées dans le parcours laïque et citoyen en partenariat avec le CD31 qui finance bon nombre d'actions .

Un exemplaire est confié à Madame Vézian, conseillère départementale.

Ces cartes seront déposées au CDI, au FSE, à la bibliothèque de L'Union.

Un exemplaire sera transmis à Monsieur le DASEN, Monsieur le Président du département, Monsieur le Maire.

Madame Chareton suggère qu'un exemplaire soit transmis à l'espace des diversités et de la laïcité à Toulouse.

Bien sûr les élèves de la classe se sont vus remettre un jeu accompagné des félicitations de la principale.

5 - Dotation générale :

Préparation de la rentrée 2018.

Madame Zabukovec rappelle les conditions de préparation de la rentrée 2018 :

- ◆ Elle est le fruit d'une concertation entre les équipes pédagogiques et l'équipe de direction.
- ◆ Les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée confirment une légère remontée: 18 élèves en plus au collège ,1 en plus en ULIS et 5 en plus sur la SEGPA, 24 au total.
6 classes de sixième et cinquième
5 classes de quatrième et troisième
Dispositif ULIS
4 classes de SEGPA : sixième, cinquième, quatrième et troisième.
- ◆ Le conseil d'administration ne se prononce pas sur la dotation mais sur les choix pédagogiques, relatifs à la part d'autonomie laissée à l'établissement (3 heures par division). Son vote est délibératif.
Le CA est consulté sur la création ou fermeture de postes, dont la décision incombe au DASEN.
Les DG sont les suivantes :
Collège général : 637 HP, 37 HSA et 9IMP
SEGPA : 122,5 HP et 7 HSA – pas de modification

Madame Zabukovec se félicite du climat d'échanges constructifs avec les enseignants. Elle souligne les difficultés à rendre cohérente une répartition avec 24,32% de professeurs bénéficiant de temps partiels, tous justifiés.

M. Schwartz souligne qu'avec 37 HSA auxquelles s'ajoutent les 9 IMP, chaque professeur (37 postes) doit absorber au moins 1 HSA voire plus, alors que le service d'un professeur certifié est de 18h normalement. Du fait du nombre de temps partiels, les autres professeurs doivent absorber encore plus d'HSA.

Mme Pastel s'inquiète des effectifs important en ULIS, 14 au-delà du seuil indiqué de 10 élèves. Ces effectifs ne sont pas pris en compte dans les divisions du collège et se rajoutent à ceux du collège, rendant impossible les inclusions sur les 6è qui sont au seuil maximum de 30 élèves.

Les membres du CA ne remettent pas en cause la répartition proposée par le chef d'établissement mais pointent le taux trop élevé d'HSA et des effectifs ULIS remettant en cause les inclusions.

Mme Zabukovec précise que certains professeurs, âgés ou avec des problèmes de santé trouvent un équilibre grâce au temps partiel et ont en conséquence moins d'arrêts de travail. Ces temps partiels profitent réellement aux élèves.

M.Marty, portant la parole des enseignants et parents d'élèves demande une suspension de séance avant de voter.

Suspension accordée de 19h20 à 19h30.

Reprise à 19h30.

Madame Zabukovec sollicite le vote du CA sur les propositions d'organisation pédagogique (Cf document joint)

Votants : 25

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 7

Madame Zabukovec sollicite l'avis du CA sur les implications sur les postes issues de la répartition : pas de création, pas de suppression

Votants : 25
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 2

Le Conseil d'Administration approuve les principes d'utilisation de la dotation horaire globale pour la rentrée 2018.

Les membres du CA demandent que la motion ci-jointe soit soumise au vote.

Mme Zabukovec, M.Mourgues et M.Arfi ne prennent pas part à ce vote.

Votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

6 – Affaires financières : admission en non valeur

Appelé à se prononcer sur une créance irrécouvrable, le conseil d'administration approuve l'admission en non valeur d'une créance de demi pension d'une valeur de 85.59 €

Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

7- Contrats et conventions

Le conseil d'administration approuve les contrats et conventions récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

ORGANISME	OBJET	COUT en €
THEATRE DE L'IMPREVU	Intervention pédagogique	942.50
LE LIEN	Intervention pédagogique	480
SAS ELIPHIROUMIGUIER	Intervention éducative	723.06
LES PORTES LOGIQUES	Intervention pédagogique	1860
UGAP	Renouvellement Marché Electricité : Adhésion Au « Dispositif Achat Groupe Electricité 2 »	Offre de marche durée 3 ans a compter du 1 ^{er} janvier 2019
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	Avenant Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques	Charges financières : DGFIP=0.054 €ttc pat transaction Eple : commissions bancaires=0.34% par opération + 0.05 € par opération
COLLEGE/ENSEIGNANTS EPS	Remise et utilisation tablettes	néant

Collecte de la Taxe d'apprentissage :

M.Mourgues présente la plaquette présentant la SEGPA (document joint) qui va être transmise aux entreprises en vue de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Il s'agit d'une action à renforcer en particulier l'an prochain afin de faire connaître la SEGPA et d'accroître le nombre d'entreprises sollicitées. Il est proposé de s'appuyer entre autres sur les entreprises où travaillent bon nombre de parents d'élèves.

Madame la Principale remercie les membres du conseil d'administration et lève la séance à 19h55, l'ordre du jour étant épuisé.

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

M. Mourgues

E. Mourgues


A. Zabukovec



Rentrée 2018
PRINCIPES D'UTILISATION DE LA DOTATION GLOBALE ET DE MISE EN ŒUVRE DES
ENSEIGNEMENTS

Propositions examinées
par le Conseil Pédagogique du 23 janvier et 5 février 2018
par la Commission Permanente du 8 février 2018
par le Conseil d'administration du 13 février 2018

Les heures non consommées après application des horaires réglementaires serviront à couvrir les besoins créés par l'application des principes qui suivent notamment dans le cadre de la réforme et de la politique d'établissement.

Accompagnement :

- ❖ 3 heures en 6° (fin du cycle 3)
- ❖ 2 heures sur le cycle 4 (5°, 4° et 3°)

Enseignements de complément :

- ❖ LCA 2h en 5°, 2h en 4°, 3h en 3° (7H)
- ❖ Section athlétisme. (2HSA)+ 1IMP

Sixième :

- ❖ Lettres : 0.5H en groupe) accompagnement
- ❖ Mathématiques : 0.5H en groupe) accompagnement
- ❖ Enseignement scientifique : 0,5H en groupe : 3 h (1HP et 2HSA en techno) accompagnement
- ❖ Langue vivante 1 anglais : 1H/4H) accompagnement

Cinquième :

- ❖ Lettres : 1H en groupe) accompagnement
- ❖ Mathématiques : 0.5H en groupe) accompagnement
- ❖ SVT : 0.5h en groupe) accompagnement
- ❖ S. Physiques : 0.5h en groupe, +3HSA

Quatrième :

- ❖ Mathématiques : 1H en groupe) accompagnement
- ❖ Sciences Physiques : 0.5H en groupe) accompagnement
- ❖ Technologie : 0.5H en groupe) accompagnement
- ❖ SVT : 0.5h en groupe, +2,5HSA

Troisième :

- ❖ Lettres : 1H en groupe) accompagnement
- ❖ Anglais : 0.5H en groupe) accompagnement
- ❖ Histoire : 0.5H en groupe) accompagnement
- ❖ Mathématiques : 0.5H en groupe

MOTION/ CA du 13/02/18

Objet : Effectif de l'ULIS du collège Chaumeton de L'UNION

Les représentants des parents d'élèves, associés aux équipes enseignantes, s'interrogent sur l'évolution de l'effectif de la classe d'ULIS du collège Chaumeton (14 élèves annoncés pour la rentrée 2018...).

Pourtant, la circulaire de 2015 (n° 2015-129 du 21/08/2015), régissant le fonctionnement des classes ULIS, précise que le nombre d'élèves est limité à 10 et que « l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) peut décider de limiter l'effectif d'une Ulis donnée à un nombre sensiblement inférieur si le projet pédagogique du dispositif ou si les restrictions d'autonomie des élèves qui y sont inscrits le justifient. ».

Peut-on réellement répondre aux besoins spécifiques de ces élèves, dont la scolarisation en situation de Handicap nécessite une prise en charge individualisée, en acceptant un effectif en constante augmentation- et pouvant atteindre 14 élèves - même avec la promesse de moyens horaires supplémentaires ?! Comment inclure des 6^e ULIS avec leurs AVS dans des classes de 6^e dont l'effectif annoncé est déjà de 30 élèves ?

Parents et enseignants s'inquiètent quant à la possibilité d'offrir à ces enfants les conditions les plus favorables pour leurs apprentissages et leur développement personnel.

Les parents d'élèves et les enseignants du collège Georges Chaumeton de L'Union